

2023-32 05/10/2023

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

<u>OBJET</u>: COMPÉTENCE « MOBILITÉ PROPRE » DU SEY : FIXATION DE LA TARIFICATION POUR LES USAGERS DES BORNES DE RECHARGE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 17 heures 30, dans les locaux de la salle des Fêtes, Chaussée Saint-Vincent à Maule, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 29 septembre 2023.

Étaient présents : ADAINVILLE : Edouard ODIER, ANDELU : Charles CRESTEY, AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE, BAILLY: Denis PETITMENGIN, BAZEMONT: Thierry NIGON, BENNECOURT: Henri LECLER, BEYNES: Emile MANHES, BOINVILLIERS: Alexandrine BAUNOT, BOISSY MAUVOISIN: Alain GAGNE, BOUGIVAL: Vincent MEZURE, BREVAL: Michel ABRAHAM, BUC: Bernard MILLION-ROUSSEAU, CHÂTEAUFORT: Bernard LERISSON, CONDE-SUR-VESGRE: Stéphane BLAIRON, CRAVENT: Jacky JOUBERT, DAMMARTIN EN SERVE: Guy YVART, FEUCHEROLLES: Michel DELAMAIRE, FRENEUSE: Patrice LEMAIRE, GALLUIS: Georges WILLEMOT, GARANCIERES: Philippe ENARD, GOMMECOURT: Gérard SOLARO, GOUPILLIERES: Régine FRANCOIS, GROSROUVRE: Paul STOUDER, JOUARS-PONTCHARTRAIN: Willy BOYÉ, LA VILLENEUVE EN CHEVRIE: Christian GACHENOT, LE MESNIL LE ROI: Didier KENISBERG, LE PECQ: Véronique BESSE, LE PORT MARLY: Nicole GAUTIER, L'ETANG LA VILLE: Jean-Luc LACHETEAU, LONGNES: Christian PUPPINCK, LOUVECIENNES: Marc RICHARD, MARCQ: Olivier SAINT-LEGER, MAREIL-LE-GUYON: Jean-Michel THIRANT, MAREIL MARLY: Jean-Bernard BISSON, MAREIL SUR MAULDRE: Christophe DEBUISNE, MARLY-LE-ROI: Jean-Luc GAGNIERE, MAULE: Laurent RICHARD, MOISSON: Thierry PAULME, MONTAINVILLE: Éric MARTIN, MONTFORT L'AMAURY: Damien THEVIN, NEAUPHLE LE CHÂTEAU: Bruno CAUQUIL, NEAUPHLE LE VIEUX: Jean-Claude HUSSON, NEAUPHLETTE: Alain GARRIGOU, NOISY-LE-ROI: Marc TIMSIT, RAMBOUILLET: Benoît PETITPREZ, ROSAY: Christophe PERREL, SAINT ARNOULT-EN-YVELINES: Michel JOLLY, SAINT GERMAIN DE LA GRANGE: Jacques DELEPOULLE, SAINT GERMAIN EN LAYE: Christine GOTTI, SAINT ILLIERS LA VILLE: Pierre DUBOIS, SAINT ILLIERS LE BOIS: Joël CHATELAIN, SAINT NOM-LA-BRETECHE: Gérard PARFAIT, SARTROUVILLE: Benoît BOUHEBEN-DEMAY, M'Barek BOUCHLLIGA, SAULX-MARCHAIS: Jacques CHAUMETTE, SEPTEUIL: Franck ROUSSEAU, THIVERVAL-GRIGNON: Daniel BOSSE, VILLIERS-LE-MAHIEU: Patrick BOURDEAUX, VILLIERS- ST-FREDERIC: Xavier MURAT, CU GPSEO: Michel CARRIÈRE, Jean-Christophe CHARBIT, Alec JALTIER, Stéphane JEANNE, Joël MARIAGE, Bernard MOISAN, Dominique TURPIN, Maël WOTIN, CA SQY: Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, SIERTECC: Jean-Pierre HARDY, soit 71 délégués présents comptant pour le quorum.

Étaient absents: AIGREMONT: Samuel BENOUDIZ, AUTOUILLET: Philippe BOUHELIER, BLARU: Marie-France PIERRE, BOISSY-SANS-AVOIR: Christine MATHIEU, BONNIERES SUR SEINE: Benoit DESMOUSSEAUX, BULLION: Éric CHABANNE, CHAMBOURCY: François ALZINA, CHAUFOUR LES BONNIERES: Thierry DEDEYAN (Excusé), CHAVENAY: Micha ACKERMANN (Excusée), COURGENT: Jean-Paul BARON, GAMBAIS: Laurent DACULSI, GRANDCHAMP: Arnaud AMEL, HERBEVILLE:

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



Etienne POLET (Excusé), HOUILLES: Marina COLLET, Christine HERREBRECHT (Excusée), Sylvère MAGA, LA HAUTEVILLE: Marc COURTEAUD, LA QUEUE-LEZ-YVELINES: Alexis MARCHANDISE, LE TARTRE-GAUDRAN: Hervé GRANDURY, LE TREMBLAY SUR MAULDRE: Thierry BIORET, LES MESNULS: Christian BRAILLARD, LIMETZ VILLEZ: Serge ARMAND, LOMMOYE: Ivan BOUSSION, MENERVILLE: Thomas ABBOU, MÉRÉ: Jean GARNIER, MONDREVILLE: Géraud COLLET, MONTCHAUVET: Thierry GIRAUDIER, MULCENT: Brice CHAPPEY, NOTRE-DAME-DE-LA-MER: RAMBOUILLET: Philippe COSTE (Excusé), Leila YOUSSEF, RENNEMOULIN: Bruno BOUVERY, Benjamin DEVELAY, SAINT GERMAIN EN LAYE: Elisabeth GUYARD, Serge MIRABELLI (Excusé), SAINT REMY-L'HONORE: Patrick RATEL, SARTROUVILLE: Nadia EL LETAIEF (Excusée), Alice HAJEM, Hassan DRIF (Excusé), SONCHAMP: Luc JANOTTIN, THOIRY: Anne N'DIAYE, TOUSSUS-LE-NOBLE: François-Xavier MOREAU, VICQ: Heraldo VILLEGAS, RAMBOUILLET TERRITOIRES: Jean-Louis FLORES, Georges PASSET, Catherine TESSIER, SIRE: Cédric AOUN, CU GPSEO: Fabien AUFRECHTER (Excusé), Éric BOISTEAU, Gaël CALLONNEC, Sandrine DOS SANTOS, Clara BERMANN, Georges MONNIER, Yann PERRON, CA SQY: Laurent BLANCQUART, Bertrand COQUARD, François LIET (Excusé), Christine RENAUT (Excusée), SIERTECC: Cédric AOUN (Excusé), Rachid BOUHOUCH (Excusé), Marc DENIS (Excusé), Maxime LOUBAR, Youssef MENIAR-AUBRY (Excusé), Guillaume MERLET (Excusé), Jean-Marie MOREAU (Excusé), Gaëlle PELETAN (Excusée), Charles PRÉLOT (Excusé), Daniel VIZIÈRES, soit délégués absents.

Etaient également absents excusés: BOINVILLIERS: Laurence GAULT, BOUGIVAL: Jean-Marie CLERMONT, CHAUFOUR LES BONNIERES: Pierre BARD-MALHOUITRE, CHAVENAY: Xavier COUINEAU, JOUARS-PONTCHARTRAIN: Wulfran GAMPACKAT, MOISSON: Marc BONMARCHAND, NOISY-LE-ROI: Christophe MOLINSKI, SAINT GERMAIN DE LA GRANGE: Farès LOUIS, SAULX-MARCHAIS: Marilyne GAMBLIN, SONCHAMP: Franck POULON.

Le Président ouvre la séance et remercie les membres du Comité de leur présence.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

Vu la Loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SEY;

Vu la délibération n°2022-13 du Comité en date du 10 mars 2022 relative à l'exercice de la compétence « Mobilité Propre » (Bornes de recharge) par le SEY;

Vu la délibération n°2022-30 du Comité en date du 6 octobre 2022 relative à la fixation de la tarification pour les usagers des bornes de recharge à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de l'exercice de la compétence « Mobilité Propre » (Bornes de recharge) par le SEY;

Considérant que le SEY prend en charge le financement des investissements des équipements qui sont identifiés dans le schéma directeur (Pour rappel, le SEY ne prend pas en charge la totalité du financement des investissements des équipements dont les critères techniques, tels qu'identifiés et attendus par le membre, ne correspondent pas à ceux qui sont identifiés dans le schéma directeur et induisant une augmentation du coût des installations. Dans cette hypothèse, le membre du SEY prend à sa charge la différence entre le coût des installations et le montant des subventions et aides mobilisables versées au SEY. De même, concernant le fonctionnement dans le cas où les recettes ne couvriraient pas les frais de fonctionnement, la différence pourra être demandée au membre) ;

Considérant qu'il convient de diminuer la tarification pour l'utilisation des bornes par les usagers en horaire de nuit notamment ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 28 septembre 2023;

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



Après en avoir délibéré, le Comité, par 70 voix pour, 1 voix contre de Gérard SOLARO (Vice-Président représentant la Commune de Gommecourt) et 0 abstention,

DÉCIDE d'une tarification pour l'utilisation par les usagers, des bornes gérées par le SEY.

DÉCIDE que cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

FIXE cette tarification selon les modalités suivantes :

Borne de type 2 (22 kVA):

- -Coût de connexion : 1,00 € TTC -Coût du kWh : 0,30€/kWh TTC
- -Coût par heure de charge : 1,00 €/h TTC pour les 2 premières heures, au-delà de 2 heures 4 €/heure réduit à 0,30 €/heure de 20h à 8h (sauf en cas de paiement par carte bancaire ou les tarifs restent à 4€/h)

Borne de type 3 (50 kVA):

- -Coût de connexion : 2,00 € TTC -Coût du kWh : 0,30€/kWh TTC
- -Coût par heure de charge : 2,00 €/h TTC pour les 2 premières heures, au-delà de 2 heures 8 €/heure réduit à 0,60 €/heure de 20h à 8h (sauf en cas de paiement par carte bancaire ou les tarifs restent à 8€/h)

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette tarification.

Pour extrait conforme au registre

Laurent RICHARD 78760 JOUARS PONTCHAIR FAIN

Président Maire de Maule

Vice-Président du conseil départemental